

Procuration pour l'Assemblée Générale Ordinaire d'Iskis du samedi 4 février 2023

Si vous êtes adhérent.e d'Iskis et ne pouvez pas assister à l'assemblée générale, vous pouvez vous faire représenter par un.e autre adhérent.e.

Attention, un membre peut détenir, au plus, deux procurations (une personne morale et une personne physique).

Trois options: imprimez ou recopiez à la main les mentions ci-dessous et

- Fournissez-nous ce papier lors de la permanence du 1e février
- Envoyez-nous un mail à contact@iskis.org.
- Il peut aussi être présenté par la personne vous représentant le jour J, lors de l'émargement.

Prénom et Nom :

Je me ferai représenter par :

Fait à, le

Signature :